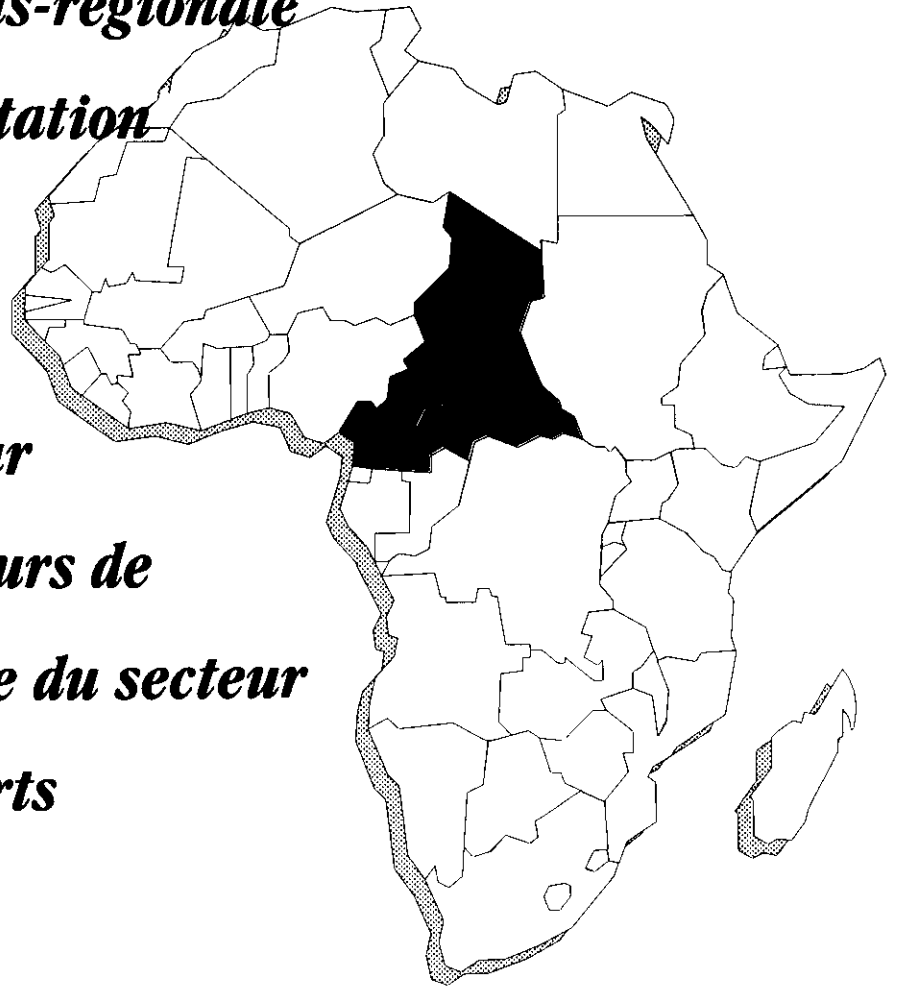


République du Cameroun  
Ministère des transports

# RAPPORT DE SYNTHÈSE

*Réunion sous-régionale  
sur la facilitation  
le long des  
couloirs de  
transit et sur  
les indicateurs de  
performance du secteur  
des transports*



Commission économique des  
Nations Unies pour l'Afrique

16-18 décembre 1998  
Yaoundé, République du Cameroun



**République du Cameroun  
Ministère des transports**



**Commission économique des  
Nations Unies pour l'Afrique**

## **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**Réunion sous-régionale sur la facilitation  
le long des couloirs de transit  
et sur les indicateurs de performance  
du secteur des transports**

### **UNTACDA II**

**16-18 décembre 1998  
Yaoundé, République du Cameroun**

## **REUNION SOUS-REGIONALE SUR LA FACILITATION LE LONG DES COULOIRS DE TRANSIT ET SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR DES TRANSPORTS**

---

### **A. ORGANISATION**

1. La réunion sous-régionale ad hoc d'experts pour l'Afrique Centrale sur la facilitation du transport de transit le long des couloirs et sur les indicateurs de performance des sous-secteurs des ports et du transport ferroviaire s'est tenue à Yaoundé en République du Cameroun du 16 au 18 décembre 1998. Organisée par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) en partenariat avec le Ministère des Transports de la République du Cameroun, la réunion avait pour but de permettre aux experts de la sous-région d'examiner les principaux problèmes liés au transport de transit avec une attention particulière sur les corridors Douala – Bangui et Douala – N'Djamena, afin de proposer des solutions pratiques ainsi que les possibilités d'harmonisation des indicateurs de performance des sous-secteurs des ports et des chemins de fer.

### **B. PARTICIPATION**

2. Ont participé aux travaux de la réunion, les experts du Ministère des Transports, du Ministère de l'Administration Territoriale, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire, des sociétés publiques, parapubliques et privées (Conseil National des Chargeurs du Cameroun, CAMTAINER, Cameroon Airlines, Office National des Ports du Cameroun, Régie Nationale des Chemins de Fer, SAGA), ainsi que des syndicats du secteur des transports (Syndicats Maritimes et Syndicat National des Transporteurs Routiers).

Y ont également pris part, en tant que personnes ressources, les experts de Djibouti, de la Côte d'Ivoire, de la République Centrafricaine, du Burkina Faso et du Cameroun. l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale/Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC/CEMAC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fond Monétaire International (FMI), la Mission Française de Coopération, et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) y étaient également représentés. La liste complète des participants est jointe au présent rapport comme Annexe II.

### C. OUVERTURE

3. Dans son allocution d'ouverture prononcée au nom du Secrétaire Exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) le Dr. K. Y. Amoako, le Directeur du Centre de Développement Sous Régional de la CEA pour l'Afrique Centrale (CEA/CDSR-AC), Monsieur Abdoulaye Niang a remercié le Secrétaire d'Etat aux Transports et son collègue, le Secrétaire d'Etat aux Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire et à travers eux le Gouvernement et le peuple Camerounais pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé aux participants et les excellentes dispositions prises pour assurer le succès des travaux de la réunion. A cet égard, il a rappelé que la réunion a été rendue possible grâce à l'engagement du Ministère des Transports à ajouter de la valeur aux efforts du Cameroun à faire de l'intégration régionale le moteur de développement au niveau des pays de la sous-région.

4. S'agissant plus particulièrement du secteur des transports, le représentant de la CEA a indiqué que les faiblesses structurelles du système des transports et des communications dans la sous-région constituaient une sérieuse entrave à l'intégration et la coopération régionales. Aussi, le renforcement et le développement du secteur des transports et des communications prépareront la sous-région à mieux s'insérer dans l'économie mondiale à travers une réduction des coûts de transport et de transactions.

5. Le choix des thèmes de la réunion relatifs à l'amélioration de la facilitation le long des couloirs de transit et aux indicateurs de performance du secteur des transports s'inscrit dans la logique de la libre circulation des facteurs de production et de consommation telle

qu'envisagée dans le programme de la Deuxième Décennie des Transports et des Communications en l'Afrique (UNTACDA II). En dépit des efforts accomplis par la sous-région et, en particulier, le Cameroun pour aider à désenclaver la sous-région et les pays sans littoral, l'amélioration du transport de transit devra nécessairement passer par le renforcement de la solidarité et la concertation entre pays de transit et ceux de l'« hinterland », d'où l'organisation de cette réunion qui est la première d'une série que la CEA se propose d'organiser en partenariat dans d'autres sous-régions.

6. En conclusion, il a indiqué que les recommandations des travaux de la réunion devront déboucher sur l'élaboration d'une matrice d'actions visant à l'amélioration du transport de transit à travers le renforcement de l'intégration et de la coopération sous-régionales.

7. Dans son discours d'ouverture, Monsieur Nana Aboubakar Djalloh, Secrétaire d'Etat au Ministère des Transports, a souhaité la bienvenue à tous les participants de la réunion au nom de Son Excellence Monsieur Joseph Tsanga Abanda, Ministre des Transports de la République du Cameroun.

8. Il a rappelé que le thème central de la réunion à savoir la facilitation du transport de transit s'inscrivait dans les objectifs poursuivis par la Deuxième Décennie des Nations Unies pour les Transports et les Communications en Afrique, et que le choix du Cameroun pour abriter le séminaire tenait au rôle que joue le pays en direction des pays voisins enclavés que sont notamment la République Centrafricaine et la République du Tchad.

9. Après avoir souligné l'importance des problèmes à débattre dans le cadre des objectifs globaux du programme UNTACDA II et l'importance des couloirs Douala-Bangui et Douala-N'Djamena de par leur longueur et la complexité des opérations qu'ils requièrent parmi les 17 couloirs que compte le continent, il a rappelé la double préoccupation de la réunion à savoir :

- déterminer les domaines où les pays de la sous-région devront œuvrer ensemble pour accélérer et faciliter le flux du trafic de transit afin d'enrichir le projet Transit Inter-Etats des Pays de l'Afrique Centrale (TIPAC) en cours dans la sous-région; et

- dégager les indicateurs de performance des opérateurs de transport de la sous-région et d'évaluer la capacité de ceux-ci à mener leurs activités dans les conditions qui leur permettraient de maîtriser les coûts et les délais de transit.

10. Le Secrétaire d'Etat aux Transports a conclu son discours en invitant les participants à garder à l'esprit le rôle crucial que joue le secteur des transports dans l'acheminement des biens et des personnes dans le processus d'intégration sous-régionale et régionale du continent.

## **D. COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

### **I. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)**

11. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion :
  - Discours d'ouverture par le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA);
  - Discours d'ouverture par le représentant du Gouvernement du Cameroun.
2. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
3. Examen du rapport sur le Cadre institutionnel pour la mise en œuvre et le développement du transport de transit en Afrique avec référence spéciale aux corridors Douala – Bangui et Douala – N'Djamena.
4. Examen du rapport sur les indicateurs de mesure de la performance et de la productivité des ports.
5. Examen du rapport sur l'harmonisation des définitions des indicateurs de performance et de leurs modes de calcul dans le sous secteur des chemins de fer.
6. Travaux en groupes:
  - Groupe 1: Facilitation du transport.
  - Groupe 2: Indicateurs de performance des ports.

- Groupe 3: Indicateurs de performance du transport ferroviaire.
  - 7. Présentation des rapports des groupes de travail.
  - 8. Adoption du rapport.
  - 9. Questions diverses.
  - 10. Clôture de la réunion.
12. Par ailleurs, la réunion a mis en place le Bureau suivant :

Président : M. Aoudou Dotel Moussa,  
Inspecteur au Ministère des  
Transports du Cameroun.

Premier Rapporteur: M. Oumar Zongo, Directeur Général  
de la Société de Gestion du  
Patrimoine Ferroviaire du Burkina  
(SOPAFER-B).

Deuxième Rapporteur: Mme Fetngo Sidonie, Agent SAGA-  
Cameroun.

**II. Examen du rapport sur le Cadre institutionnel pour la mise en œuvre et le développement du transport de transit en Afrique avec référence spéciale aux corridors Douala – Bangui et Douala – N'Djamena** (point 3 de l'ordre du jour)

13. Sur ce point de l'ordre du jour, un représentant de la CEA a présenté le rapport sur le Cadre institutionnel pour une politique de développement et de mise en place des accords de transit en Afrique.

14. Il a dénombré l'ensemble des 17 corridors existants en Afrique et a insisté particulièrement sur les problèmes qui entravent l'écoulement du trafic le long de ces corridors qui sont :

- la lourdeur des procédures administratives et les différentes barrières le long des couloirs;
- la faiblesse de la capacité ou de la productivité de transport sur certains axes ;

- le manque d'infrastructures adéquates ou leur mauvais état ;
- le manque d'un système d'information fiable ;
- la faible qualification des intervenants ; et
- l'absence d'orientation politique et institutionnelle.

15. De ce constat, il se révèle nécessaire de prendre des mesures dont l'objectif sera la facilitation du transit sur les corridors en Afrique. Ces mécanismes de facilitation s'articulent autour des conventions et accords à mettre en place entre les Etats concernés dans chaque corridor.

16. Le respect des conventions par chaque Etat et les opérateurs du secteur, le mécanisme de suivi des accords sont des facteurs essentiels dans le fonctionnement des corridors. L'appui des bailleurs de fonds et des organisations internationales est requis pour le financement et une bonne coordination des actions.

17. A titre d'illustration, l'UDEAC/CEMAC a présenté et fait le point du projet TIPAC relatif aux corridors Douala-Bangui-N'Djamena, Pointe-Noire-Brazza-Bangui.

18. Le TIPAC est une procédure administrative destinée à faciliter les échanges de marchandises par voie de surface entre les Etats membres de l'UDEAC/CEMAC, par une simplification dans les formalités douanières et une amélioration de la qualité du transport. Ce projet prévoit également la mise en place d'un réseau de télécommunication destiné à renforcer les mesures de sûreté nécessaires à la sauvegarde des intérêts des Etats sans entraver le bon déroulement des opérations de transit.

19. Les Etats se sont engagés à adopter le manuel TIPAC, à choisir les itinéraires dits structurants, à signer une convention de financement avec la CEE en 1994, à élaborer des textes destinés à établir un cadre juridique commun et à étudier la mise en place d'une chaîne de caution.

20. Certaines actions, comme l'élaboration d'une nouvelle procédure douanière du transit internationale de marchandises, la réorganisation du secteur et la formation des acteurs, restent à réaliser.



21. Après les deux présentations, les participants ont retenu un ensemble de causes entravant le transit inter-Etats de la zone à savoir ; l'insuffisance de financement de nouvelles infrastructures ou de leur remise en état, l'existence de nombreux textes non appliqués, et l'absence de coordination des programmes de maintenance routière.

22. Des échanges de vues, il s'est dégagé que ces différentes questions seraient étudiées et approfondies en groupes de travail.

### **III. Examen du rapport sur les indicateurs de mesure de la performance et de la productivité des ports** (point 4 de l'ordre du jour)

23. Un représentant du Secrétariat a présenté le document ECA/RCID/53/98 relatif aux mesures de rendement et de la productivité des ports. L'évolution récente des transports des marchandises et des technologies liées aux activités portuaires s'est traduite par d'importants investissements en matériels et en infrastructures dont le financement et la rentabilisation constituent une grande préoccupation pour les Etats africains.

24. L'interface que constituent les ports et les coûts importants qu'ils impliquent au titre du transfert des marchandises rendent nécessaire la mise à jour et l'harmonisation des statistiques portuaires reflétant le rendement et la productivité des ports.

25. Le document de référence préparé par la CEA présentait un certain nombre d'indicateurs de performance devant être examinés, discutés et amendés par un groupe de travail qui sera mis en place à cet effet.

### **IV. Examen du rapport sur l'harmonisation des définitions des indicateurs de performances et de leurs modes de calcul dans le sous secteur des chemins de fer** (point 5 de l'ordredu jour)

26. Un représentant de la CEA a présenté le document ECA/RCID/47/98 traitant de l'harmonisation des définitions des indicateurs de performance et de leurs modes de calcul dans le sous secteur des chemins de fer.

27. Le présentateur a noté que les indicateurs sont calculés depuis de longues dates dans les réseaux ferroviaires. Toutefois, il demeure un problème important que constitue l'harmonisation de leurs méthodes de calcul et la fiabilité des éléments calculés.

28. La disponibilité d'informations fiables et harmonisées permet une meilleure gestion des entreprises ferroviaires et des comparaisons inter-réseaux dans la recherche d'une plus grande performance de ces entreprises.

29. De l'examen du rapport contenant l'essentiel des indicateurs usuels, il a été décidé qu'un groupe de travail aura pour mission de les passer en revue, de les compléter au besoin et de préciser leurs bases de calcul.

**V. Travaux en groupes (point 6 de l'ordre du jour)**

30. A la fin des présentations des projets de rapport, la réunion a constitué trois groupes de travail pour faciliter l'examen approfondi des thèmes, à savoir; la facilitation du transport de transit, les indicateurs de performance du sous-secteur des ports, et les indicateurs de performance du transport ferroviaire. En outre, la réunion a élu un Président et un Rapporteur pour chacun des groupes afin qu'ils rendent compte à la plénière des travaux de leurs groupes respectifs.

**VI. Présentation des rapports des groupes de travail (point 7 de l'ordre du jour)**

31. Les Rapporteurs des divers groupes ont présenté à la plénière les résultats de leurs travaux. Les rapports de ces groupes sont joints au présent rapport comme Annexe I. Toutefois, les conclusions et recommandations de chacun des groupes peuvent être résumées comme suit :

**1. Groupe sur la facilitation**

32. Le Groupe qui avait pour mandat d'examiner les problèmes posés par la facilitation du transport de transit a abordé ce thème sous trois niveaux, à savoir les aspects institutionnels, structurels et environnementaux.

33. Pour chaque niveau, le Groupe de travail a fait un diagnostic des problèmes existants et a formulé les solutions correspondantes. Le Groupe s'est penché particulièrement sur le corridor pilote Douala – Bangui.

- Au niveau institutionnel, le Groupe a constaté que nombre de Conventions n'étaient pas ratifiées par les Etats concernés et que l'Accord signé entre le Cameroun et la République Centrafricaine se borne à fixer le cadre général de l'exercice du transit sur le territoire camerounais sans en préciser les modalités pratiques.
- En ce qui concerne les aspects structurels, il est ressorti des débats que le circuit physique de sortie des marchandises à l'export du Port de Douala était le même que celui des marchandises destinées à la consommation nationale. Cet état de fait occasionne des fraudes et par conséquent des pertes pour l'économie camerounaise.
- Au plan de l'environnement, les faits marquants qui gênent l'écoulement du trafic de transit sont, entre autres, les contrôles routiers excessifs, le mauvais état des infrastructures, la vétusté du parc routier et l'obsolescence des infrastructures ferroviaires, le manque de professionnalisme des transporteurs, et l'insuffisance des magasins de stockage aux points de rupture de charge.

34. Le Groupe de travail a formulé un certain nombre de propositions permettant de redynamiser le transit de marchandises, à savoir :

**A court terme :**

- La ratification des Conventions par les Etats et la réactualisation de la Convention entre le Cameroun et la République Centrafricaine selon le modèle fourni par la CEA portant sur l'exemple du corridor Nord de Mombasa.
- La création dans les ports, des magasins ou d'aires de stockage différenciés pour faciliter la gestion des marchandises en transit, et d'un point de sortie unique du Port pour ces marchandises.

- La création d'un guichet unique pour l'émission du D15 en 48 heures, accompagnée par la délivrance du BAT (Bon à Transiter) en 24 heures.
- La suppression de l'ouverture systématique des conteneurs en transit par la douane ;
- La détermination des points de contrôle et la réduction des postes de contrôle à 3 par pays ;
- L'adoption de mesures de facilitation du transit comme la constitution d'équipes de contrôle mixtes, la mise en circulation d'une vignette spéciale d'identification des véhicules en transit, le sauf conduit international, et l'aménagement de la gare routière marchandise;
- La coordination des programmes d'entretien routier et la recherche commune de leur financement.

### A moyen terme :

- La mise en place effective du TIPAC.

## 2. Groupe sur les indicateurs de performance des ports

35. Ce Groupe a, au cours de ses travaux, examiné le projet de rapport ECA/RCID/53/98 préparé par la CEA.

36. L'examen de la version française du document original a amené le groupe a y apporté quelques amendements de forme.

37. Les amendements de fond ont porté sur la prise en compte nécessaire des indicateurs de performance déjà élaborés en 1995 par l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC).

38. A la suite de ces observations, les recommandations suivantes ont été faites :

- Les indicateurs de rendement sont des outils de gestion indispensables pour le développement des ports et leur harmonisation s'impose dans le contexte actuel de globalisation des économies ;

- Considérant les travaux déjà faits par l'AGPAOC sur les indicateurs de performance des ports, la CEA devra organiser une rencontre des Associations sous-régionales de gestion des ports (l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Est et Australe) pour permettre d'en tirer le meilleur parti ;
- Un manuel d'exploitation très simplifié du modèle devra être rédigé pour en faciliter l'utilisation ;
- Une fois le projet finalisé et adopté, un Comité de suivi qui sera chargé de son exécution devra être mis en place pour fonctionner sous la supervision de la CEA.

### **3. Groupe sur les indicateurs de performance du transport ferroviaire**

39. Ce Groupe a examiné le projet de document préparé par la CEA sur l'Harmonisation des indicateurs de performance et leurs modes de calcul dans le sous secteur des chemins de fer.

40. Les travaux entrepris par ce Groupe ont consisté à analyser, enrichir et compléter le projet de document qui lui a été soumis sur la base de la méthodologie ci-après :

- (i) Recueil des remarques générales sur le projet de document et sa structure ;
  - (ii) Examen détaillé du document suivi de débats ;
  - (iii) Enrichissement du projet de document présenté par la CEA par des indicateurs jugés appropriés n'ayant pas été pris en compte.
  - (iv) Adoption des indicateurs et de leurs modes de calcul ;
41. Le Groupe a recommandé la nécessité:
- (i) d'harmoniser les indicateurs de performance et leurs modes de calcul dans le sous secteur des chemins de fer ;

- (ii) de tenir compte de la fiabilité des statistiques dans leur élaboration, traitement, et diffusion.

42. Le Groupe de travail a également souligné la nécessité de déterminer un petit nombre d'indicateurs de performance pouvant servir d'outils d'aide à la décision et la gestion des chemins de fer au niveau de la Direction Générale.

43. En plus de l'examen des indicateurs de performance, le Groupe a adopté des tableaux de bord indicatifs pouvant aider à la programmation des activités des réseaux de chemins de fer.

44. Au terme de leurs travaux, les membres du Groupe ont souhaité que le document final que la CEA devra préparer soit mis à la disposition des sociétés de transport ferroviaire et des Ministères chargés des transports.

#### **VII. Adoption du rapport (point 8 de l'ordre du jour)**

45. La réunion a chargé le Ministère des Transports du Cameroun et la CEA de finaliser le rapport à la lumière des amendements reçus par le Secrétariat.

#### **VIII. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)**

46. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### **IX. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)**

47. Dans son discours de clôture, Monsieur Abdoulaye Niang, Directeur du CDSR-AC de la CEA, a salué la présence de Son Excellence Monsieur Joseph Tsanga Abanda, Ministre des Transports de la République du Cameroun qui, en acceptant de présider la séance de clôture de la réunion, a voulu réaffirmer son soutien aux efforts de la CEA dans la sous-région et l'importance que son pays accorde au développement du secteur des transports dans le processus d'intégration de la sous-région. A cet égard, il s'est rejouit de l'appui du Cameroun au programme de UNTACDA II et a rappelé que le Cameroun fut l'un des premiers pays à mettre en place son Comité National de Coordination (CNC) pour la mise en œuvre dudit programme. Il a, en outre, rappelé le rôle prépondérant que le

Cameroun a eu à jouer lors de la préparation et la conduite des travaux de la onzième session de la Conférence des ministres africains des transports et des communications tenue en novembre 1997 au Caire (Egypte).

48. Après avoir récapitulé les principales conclusions et recommandations de la réunion, le représentant de la CEA a félicité tous les experts pour le travail accompli et le sérieux qui a caractérisé les débats de la plénière et des groupes de travail.

49. Il a terminé son allocution en renouvelant aux experts la confiance de la CEA quant au sérieux qu'ils ne manqueront pas de faire montre pour la mise en oeuvre des recommandations de la réunion et en les rassurant de la disponibilité de la CEA à oeuvrer pour une Afrique Centrale intégrée et forte.

50. Dans son allocution de clôture, Son Excellence Monsieur Joseph Tsanga Abanda, Ministre des Transports de la République du Cameroun, a rappelé les trois objectifs prescrits à la réunion et exprimé son entière satisfaction quant aux résultats atteints par les experts en dépit de la complexité des problèmes auxquels le transport en transit est confronté dans la sous-région. Il a indiqué que si la pertinence des constats de la réunion et la teneur des recommandations qui en ont découlées témoignaient de la bonne maîtrise des problèmes de la facilitation ainsi que de la qualité des débats, il reviendra à chacun des experts de mettre en oeuvre, à son niveau, les conclusions de la réunion afin d'accélérer et de faciliter le flux du trafic de transit vers les pays insulaires et enclavés, dans le cadre de la construction d'un espace économique communautaire plus harmonieux et bénéfique pour les populations de la sous-région.

51. Evoquant le rôle important des ports et des chemins de fer situés dans les pays de transit dans la facilitation du trafic vers les pays sans littoral, il a informé la réunion des travaux en cours au Cameroun pour rendre ces maillons de la chaîne plus compétitifs dans le souci d'une meilleure intégration des économies de la sous-région. A cet égard, il a indiqué que les indicateurs élaborés par la réunion pour les sous-secteurs des ports et des chemins de fer permettront non seulement de mieux suivre les performances des opérateurs de transport, mais également d'évaluer leur capacité à mener leurs activités dans les meilleures conditions possibles de maîtrise de coût et des délais de transit.

52. Il a conclu son allocution en exhortant les experts à être auprès de leurs gouvernements ou organismes respectifs, les apôtres de la mise en oeuvre des recommandations de la réunion dans le souci d'une meilleure gestion du transport en transit dans la sous-région. Il a ensuite déclaré la réunion close.



**ANNEXE I**

**RAPPORT DES  
GROUPES DE TRAVAIL**



## **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FACILITATION DU TRANSPORT DE TRANSIT**

### **(GROUPE 1)**

---

1. Le Groupe 1 avait pour mandat, d'examiner la Facilitation du Transport de Transit à la lumière du document préparé par la CEA intitulé : « CADRE POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE MISE EN PLACE DES ACCORDS DE TRANSIT EN AFRIQUE »

2. Ont participé aux travaux du Groupe, les délégués suivants:

- MM. - AYINDA Jean Marie, Président (MINT)
- ABESOLO-EYI René, Rapporteur (CNCC)
- Mme- MEYO SOUA Jacqueline (PST)
- MABENG Thérèse Marie (CC/MINT)
- MM. - ALFAKI Abdourahman (CC/MINT)
- NTIMBA Richard (CAMTAINER S.A.)
- ETOKO ABETE Thomas (DEPP/MINT)
- MEFIRO Oumarou (CNCC/Douala)
- YANOUGONIA Simon (MTCA-RCA)
- ABESOLO Galbert (UDEAC-CEMAC)
- ONANANDO H Dieudonné (Synd. Maritimes)
- BILONG II Paul-André (DEPP/MINT)
- DIARRA Demba (CEA/Ethiopie)
- EKWALLA Daniel (DEPP/MINT)

3. L'examen du thème s'est situé à trois niveaux :
  - Institutionnel ;
  - Structurel ; et
  - Environnemental.
  
4. A chaque niveau, le Groupe de travail a fait un diagnostic des problèmes existants et proposé le groupe des solutions.

### I. Aspects institutionnels

5. Le Groupe a procédé à un inventaire des conventions et autres textes juridiques existants sur les problèmes de facilitation du transport en transit. Ces conventions et textes juridiques ont été répertoriés aux niveaux suivants:

#### a) International:

- 1921 : Convention de Barcelone sur le droit de transit ;
- 1948 : Convention du GATT ;
- 1958 : Convention sur la haute mer ;
- 1960 : Convention sur la circulation routière ;
- 1965 : Convention de New York sur le commerce de transit des pays sans littoral ;
- 1968 : Convention sur la signalisation routière ;
- 1972 : Convention de Genève sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers ;
- 1973 : Convention de Kyoto sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers ;
- 1982 : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;
- 1982 : Convention sur l'harmonisation des contrôles de marchandises aux frontières.

b) Continental :

La Charte de l'OUA, insiste sur la coordination et l'intégration des modes de transport.

c) Régional :

CEEAC: Le traité constitutif contient une annexe relative aux communications en transit.

d) Sous-régional :

UDEAC: Le protocole d'entente de Libreville de 1991 contient des dispositions relatives au transit.

e) Niveau bilatéral :

Cameroun/République Centrafricaine : la Convention de Yaoundé du 25 août 1998, qui réactualise celle de Berberati du 24 juillet 1969 organise le transport terrestre des marchandises entre les deux Etats.

## **1. Constat**

- Le groupe a relevé qu'un bon nombre de conventions ci-dessus citées n'étaient pas ratifiées par les Etats concernés.
- Que l'accord signé entre le Cameroun et la République Centrafricaine, se borne à fixer le cadre général d'exercice du transit sur le territoire camerounais sans donner des précisions sur les modalités pratiques d'exercice de ce transit dans ces différents aspects et implications.

## **2. Propositions**

- a) Le Groupe propose la ratification par les Etats, des conventions susmentionnées.
- b) Il propose la réactualisation de la Convention entre le Cameroun et la République Centrafricaine sur le modèle soumis par la CEA.

## II. Aspects structurels

### a) Au port

6. Abordant cet aspect, le Groupe a fait le constat que le circuit physique de sortie au port des marchandises en transit et des marchandises destinées à la consommation locale était le même.

7. Aussi, le Groupe propose que :

- La sélection des marchandises par destination commence dans les cales des navires ;
- La distinction des marchandises en transit et celles destinées à la consommation locale au terminal à conteneurs soit évidente ;
- L'émission du D15 au guichet unique soit faite dans un délai maximum de 48 heures ;
- La délivrance du BAT (Bon à Transiter) soit faite dans les 24 heures ;
- Les contrôles douaniers par l'ouverture systématique des conteneurs soient supprimés ;
- Un point de sortie unique au Port des marchandises en transit soit institué.

### b) A la gare routière

- Aménager la gare routière des marchandises de manière à ce qu'elle puisse contenir le parc des véhicules camerounais, tchadiens et centrafricains ;
- Réaménager les structures d'accueil des équipages (hébergement, restauration, entretien véhicules, santé, sécurité, station services, sanitaires etc) ;

### **III. Environnement**

#### **1. Constat**

- Contrôles routiers excessifs ;
- Obsolescence de l'infrastructure ferroviaire et forte
- dégradation du réseau routier ;
- Insécurité le long du corridor de transit ;
- Vétusté du parc automobile et des wagons ;
- Manque de professionnalisme des transporteurs ;
- Au point de rupture de charge de Nagaoundéré : Insuffisance et vétusté des magasins.

#### **2. Propositions**

- Déterminer les points de contrôle fixés sur les itinéraires structurants au maximum 3 par pays ;
- Constituer les équipes de contrôle mixte ;
- Mise en circulation d'une vignette spéciale d'identification des véhicules de transport en transit ;
- Mise en circulation d'un sauf conduit international ;
- Mise en application effective du TIPAC ;
- Recherches communes par les Etats des financements pour la réhabilitation et l'entretien des corridors de transit ;
- Mise en place d'un système de télécommunication entre les différents postes de contrôle ;
- Coordination des programmes nationaux d'entretien routier.

Fait à Yaoundé, le 17 décembre 1998





## **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS-SECTEUR DES PORTS**

### **(GROUPE 2)**

---

1. La Réunion sous-régionale sur la facilitation le long des couloirs de transit et sur les indicateurs de performance du secteur des transports tenue à Yaoundé (Cameroun) du 16 au 18 décembre 1998 a donné lieu, conformément à l'ordre du jour adopté, à la formation de trois groupes de travail notamment:

- Groupe 1:Facilitation du transport
- Groupe 2:Indicateurs de performance des ports
- Groupe 3:Indicateurs de performance du transport ferroviaire

2. Le présent rapport concerne les travaux du Groupe 2 qui a eu à examiner le rapport ECA/RCID/53/98 intitulé "MESURER LE RENDEMENT ET LA PRODUCTIVITE DES PORTS" en vue de l'harmonisation des indicateurs de performance pour le sous-secteur des Ports et la détermination de leurs modes de calcul.

3. Ont participé aux travaux du groupe, les délégués suivants:

- MM. - NGATCHOU Théodore, Président
- AHIMAN Lobé, Rapporteur (Port Autonome d'Abidjan)
  - DJEUYOU Jean (CNCC)
  - ATENGAN Miché (DEPP/MINT)
  - WERE Paul (CEA/Ethiopie)
  - SIEWE NITCHEU François (DEPP/MINT)

- NGUEDIA Albert (DEP/ONPC)
- PEM Simon-Pierre (MINPAT/DPD)
- FETNGO Sidonie (SAGA)
- MEYO SOUA Jacqueline (PST/MINTPT)

4. Le Groupe a passé en revue le rapport concerné et a fait les observations et recommandations suivantes:

## I. OBSERVATIONS

- La 3ème phrase du paragraphe 2 du chapitre relatif au contexte du projet (page 1) est reformulée comme suit:

“Par ailleurs, la nécessité de dragage des accès et les cadences de manutention des cargaisons sont des éléments prépondérants du coût des ports”.

- Le paragraphe 3 de la page 1 est complété comme suit:

“Dans le cadre de l’Association de Gestion des Ports de l’Afrique de l’Ouest et du Centre (AGPAOC), un modèle a été élaboré sur la base du modèle de la CNUCED et a donné lieu à un séminaire à Pointe Noire (Congo) en 1995.”

- Le paragraphe 6-3 à la page 2 est reformulé comme suit:

“L’indicateur de rendement de la manutention par heure de travail devrait mieux s’exprimer en tonne/homme/heure qu’en tonne/équipe/heure.”

- Le paragraphe 6-4 (page 2) est reformulé comme suit:

“Le tonnage manutentionné par mètre linéaire (ml) de quai reste maintenu”

- Au paragraphe 6-6 (page 3) lire “la disponibilité des équipements devrait être détaillée”.

- Le paragraphe 6-7 (page 3) est reformulé comme suit:

“Dans le cadre contractuel liant l’autorité portuaire aux opérateurs privés de manutention, demander à ces derniers la communication de toutes données nécessaires à l’élaboration des indicateurs de performance.”

- Au chapitre 2, paragraphe a-7, lire “par exemple” en lieu et place de “c’est-à-dire” à la 1ère ligne.
- Au paragraphe a-9, lire “plus le diagnostic est complexe” en lieu et place de “plus le diagnostic est différent”.
- Le diagramme 1, à la page 4, doit être complété par “décision d’investir” au bas de “infrastructures utilisées à la capacité maximale”.
- Le reste des tableaux présentés n’a pas fait l’objet d’observations particulières, toutefois, la CEA devra tirer le meilleur parti du modèle élaboré par l’AGPAOC. A cet effet, un jeu dudit modèle a été remis à l’Expert de la CEA.

## **II. RECOMMANDATIONS**

5. Les indicateurs de rendement sont des outils de gestion indispensables pour le développement des ports.
6. Dans le contexte actuel de globalisation des économies, l’harmonisation de ces indicateurs impose:
  - L’organisation d’une rencontre des Associations sous-régionales de gestion des ports (l’Association de Gestion des Ports de l’Afrique de l’Ouest et du Centre et l’Association de Gestion des Ports de l’Afrique de l’Est et Australe); ceci devrait permettre d’étendre aux ports de l’AGPAEA le travail fait par l’AGPAOC.
  - La rédaction d’un manuel simple d’exploitation du modèle pour faciliter son utilisation.
  - La mise en place d’un Comité de suivi de l’exécution du projet une fois adopté.

Fait à Yaoundé, le 17 décembre 1998

UNTACDA II

## **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS-SECTEUR DU TRANSPORT FERROVIAIRE**

### **(GROUPE 3)**

---

1. L'an mille neuf cent quatre vingt dix huit et les seize et dix sept du mois de décembre, s'est réunie au Salon "Unité" de l'Hôtel MONT FEBE, la Commission du Groupe de Travail Ad Hoc sur "l'Harmonisation des définitions des indicateurs de performance et de leurs modes de calcul dans le sous-secteur des Chemins de Fer".

2. Ont participé aux travaux du Groupe Ad Hoc, les délégués suivants:

- MM. - BISSEG Michel Claude, Président (RNCF)
- NTCINDA Louis Anatole, Rapporteur (MINT)
- KAIRE ROBLE Mohamed (CDE-Djibouti)
- ESSOMBA ELOUNDOU Arsène (MINT)
- ONANA Emmanuel (DAC)
- HOINTCHOU Valentin (DEPP/MINT)
- ZONGO Oumar (SOPAFER-B/Burkina Faso)
- LISSOM Vincent (DEPP/MINT)
- TCHIBOZO Antoine (CEA/Ethiopie)

3. Le Groupe Ad Hoc était chargé d'analyser, d'enrichir et éventuellement de compléter le projet de document sous référence ECA/RCID/47/98 élaboré par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur l'harmonisation des définitions des indicateurs de performance et de leurs modes de calcul dans le sous-secteur des chemins de fer.

4. Après avoir pris connaissance dudit document, la méthodologie suivante a été adoptée:

- Recueil des remarques des membres;
- Lecture page par page dudit document suivie de débats;
- Adoption des indicateurs de performance et du rapport de la CEA.

5. Le Groupe de travail a apprécié le travail préliminaire de la CEA. Toutefois, des amendements ont été apportés au document de base. Ils seront pris en compte dans le document final que la CEA devra mettre à la disposition des réseaux de Chemins de Fer et des ministères chargés des transports africains.

6. Le Groupe AdHoc a conclu de la nécessité d'une harmonisation des indicateurs par sous-secteur afin de faciliter la comparaison des données et de mettre à la disposition des gestionnaires, des planificateurs et des décideurs, des éléments statistiques fiables et des méthodes de calcul harmonisées.

7. Dans la conduite de toute entreprise, l'élaboration des statistiques, leur traitement et leur diffusion sont devenus un impératif pour le suivi des activités courantes de gestion.

8. Le Groupe de Travail AdHoc précise qu'en matière de gestion en général, le choix d'un jeu d'indicateurs dépend des besoins de chaque entreprise. On peut en déterminer un petit nombre qui peuvent aider au pilotage du chemin de fer au niveau de la Direction Générale. Il n'empêche cependant que d'autres indicateurs peuvent être élaborés pour servir dans des tâches de gestion plus courante, dépassant le champ quotidien.

9. Le Groupe Ad Hoc a adopté des tableaux de bord indicatifs pouvant servir de repère aux différents réseaux. Ces tableaux ont été incorporés dans le document de base de la CEA.

10. Le Groupe AdHoc recommande à la structure spécialisée de la CEA de mettre à la disposition des réseaux, sociétés des transports ferroviaires, sociétés de patrimoine, ministères chargés des transports, le document final tel que révisé lors du présent séminaire.

Fait à Yaoundé, le 17 décembre 1998

## **ANNEXE II**

### **LISTE DES PARTICIPANTS**





---

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

---

### **I. REPRESENTANTS DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

- 1 **S.E. Mr. TSANGA ABANDA Joseph,**  
Ministre des Transports  
Ministère des Transports (MINT)  
Yaoundé, Cameroun  
Tél. 23 10 30
  
- 2 **Mr. DJALLOH Nana Aboubakar**  
Secrétaire d'Etat  
Ministère des Transports  
Yaoundé, Cameroun  
Tél. 23 10 30
  
- 3 **Mr. AOUDOU DOTEL Moussa**  
Inspecteur No.: II  
Ministère des Transports  
Yaoundé  
Tél.: 22 51 08
  
- 4 **Mme ESSOMBE Grâce Esther**  
Directeur  
Ministère des Transports  
Yaoundé  
Tél. : 22 67 75

5. **Mr. ABESSOLO-EYI René**  
Attaché de Direction  
Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)  
B.P. 1588, Douala  
Tél.: 43 32 06  
Fax: 42 89 01
  
  6. **Mr. ESSOMBA ELOUNDOU Arsène**  
Sous-Directeur  
MINTRANS  
Yaoundé  
Tél.: 22 87 10
  
  7. **Mr. DJOKO MOYO Paul**  
Directeur Général Adjoint  
Régie Nationale des Chemins de fer du Cameroun  
(R.N.C.F.)  
B.P. 304  
Douala  
Tél.: 42 53 03  
Fax: 42 32 05
  
  8. **Mr. NGUEDIA Albert**  
ONPC (Office National des Ports du Cameroun)  
B.P. 4020  
Douala
  
  9. **Mr. SIEWE NITCHEU François**  
Chef de Division  
ONPC  
B.P. 4020  
Douala
-

10. **Mr. MEFIRO Oumarou**  
Cadre  
CNCC  
B.P. 1588,  
Douala  
Tél.: 42 39 94  
Fax: 42 89 01
  
11. **Mr. FAVRE Jean Paul**  
Conseiller Technique  
Ministère des Transports, et  
Représentant de la Mission Française de Coopération  
Yaoundé  
Tél.: 22 47 57
  
12. **Mme MEYO SOUA Jacqueline**  
Economiste des Transports  
Projet Sectoriel des Transports (PST/MINTPT)  
Yaoundé  
Tél.: 22 96 94  
Fax: 22 97 05
  
13. **Mr. NTIMBA Richard**  
Chef de Département Administration  
CAMTAINER SA  
B.P. 4993  
Douala  
Tél.: 42 77 04/43 09 92  
Fax: 42 71 73
  
14. **Mr. NGUENANG Jean Pierre**  
FMI  
Yaoundé  
Tél.: 23 35 61

15. **Mr. MANGA Tarcicus**  
PNUD  
B.P. 39  
Yaoundé
  
16. **Mr. ONANA NDOH Dieudonné**  
Syndicats Maritimes  
B.P. 73  
Douala  
Tél.: 42 05 99  
Fax: 42 11 31
  
17. **Mr. ONANA Emmanuel**  
Chef de Service des Etudes Economiques, de la Statistique  
et de la Documentation  
DAC  
Tél.: 30 26 92  
Fax: 30 47 66
  
18. **Mr. AYINDA Jean Marie**  
Directeur des Transports  
Ministère des Transports  
Yaoundé  
Tél.: 22 41 15  
Fax: 23 22 38
  
19. **Mr. DJEUYOU Jean**  
Chef de Division Information et Formation  
CNOC  
B.P. 1588  
Douala  
Tél.: 42 32 07  
Fax: 42 89 01

20. **Mr. BISSEG Michel Claude**  
Sous-Directeur Etudes et Planification  
RNCF  
B.P. 304  
Douala  
Tél.: 42 30 02  
Fax: 42 32 05
  
21. **Mr. EKO Jean Emile**  
SC/DGSN  
Yaoundé
  
22. **Mr. NJOH NSEKE**  
ONPC  
Yaoundé
  
23. **Mr. OPELE Julien**  
MINAT  
Yaoundé
  
24. **Mr. NDJOMO Gilbert**  
CNS-LAVALAIN
  
25. **Mr. OUMAROU**  
BGFT
  
26. **Mr. DJONKO Henri**  
CI/SG/MINT  
Yaoundé  
Tél.: 23 22 36
  
27. **Mr. NTCHINDA Louis Anatole**  
Chef, Service du Transport ferroviaire (SCTF)  
MINT  
Yaoundé  
Tél.: 22 87 10

28. **Mme FETNGO Sidonie**  
SAGA-Cameroun  
B.P. 280  
Yaoundé  
Tél.: 21 34 77
29. **Mme MABEN Thérèse Marie**  
Chef de la Cellule de la Coopération (CC)  
Division des Etudes, de la Planification et de la  
Programmation (DEPP)-MINT  
Yaoundé  
Tél.: 22 67 75
30. **Mr. ATENGAN Miché**  
Chargé d'Etudes Assistant  
CEA 1/DEPP/MINT  
Yaoundé
31. **Mr. HOINTCHOU Valentin**  
Chargé d'Etudes (CEA2)/DEPP/MINT  
Yaoundé  
Tél.: 22 67 75
32. **Mr. EKOTO ABETE Thomas**  
CEA1/DEPP/MINT  
Yaoundé
33. **Mr. BILONG II Paul-André**  
Chargé d'Etudes/Coopération Assistant (CEA2), DEPP/  
MINT  
Yaoundé  
Tél.: 22 67 75

34. **Mr. MFOLOUM Aliyou**  
Comptable Matières (CM), DEPP/MINT  
Yaoundé  
Tél.: 22 67 75
35. **Mr. PEM Simon-Pierre**  
Expert  
Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement  
du territoire (MINTAT/DPD)  
B.P. 1206  
Yaoundé  
Tél.: 30 53 51
36. **Mr. NSANG Bernard**  
CAMAIR  
Tél.: 22-39-74
37. **Mr. ALFAKI Abdourahman**  
Chef, Cellule Communication  
Ministère des Transports  
Yaoundé  
Tél.: 22 87 06  
Fax: 23 22 38
38. **Mr. EKWALA Daniel**  
Chargé d'Etudes Assistant  
MINET/DEPP  
Yaoundé  
Tél.: 22 67 75
39. **Mr. LISSOM Vincent**  
Sous-Directeur  
Ministère des Transports/DEPP  
Yaoundé  
Tél.: 22 67 75

40. **Mr. BINI Augustin**  
CAMAIR  
Tél.: 22-39-74

**II. PERSONNES RESSOURCES DE LA COMMISSION  
ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)**

41. **Mr. YANOU GONIA Simon**  
Secrétaire Général  
Ministère des Transports et de l'Aviation Civile  
B.P. 941  
Bangui, République Centrafricaine  
Tél.: (236) 61 43 62 (Bur.) ou 61 06 19 (Dom.)  
Fax: (236) 50 28 28

42. **Mr. ZONGO Oumar**  
Directeur Général  
SOPAFER-B  
B.P. 192  
Ouagadougou, Burkina Faso  
Tél.: (226) 31 35 44  
Fax: (226) 31 35 94

43. **Mr. Mohamed Kairé Roblé**  
Directeur  
Chemin de fer Djibouto-Ethiopien (CDE)  
B.P. 2116  
Djibouti  
Tél.: (253) 35 02 80  
Fax: (253) 35 42 14

44. **Mr. AHIMAN Lobé**  
Chef de Département des Domaines et Opérations  
Port Autonome d'Abidjan  
16 B.P. 696, Abidjan 16, Côte d'Ivoire  
Tél.: (225) 23 80 00 / Fax: (225) 23 81 86



**45. Mr. NGATCHOU Théodore Nickson**

ONPC

B.P. 4020, Douala

Tél.: 42 01 33

Fax: 42 73 22 ou 42 10 16 (Privé)

**46. Mr. ABESOLE Galbert**

Expert en Transport

UDEAC/CEMAC

B.P. 969

Bangui, RCA

Tél.: (236) 61 47 81/61 85 78

Fax: (236) 61 21 35

**III. REPRESENTANTS DE LA COMMISSION  
ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)**

**47. Mr. NIANG Abdoulaye**

Directeur

Centre de Développement Sous-Régional pour  
l'Afrique Centrale de la Commission économique des  
Nations Unies pour l'Afrique (CEA/CDSR-AC)

Yaoundé

Tél.: 23-14-61

Fax: 23-31-85

**48. YAMA Albert**

Expert, CEA/CDSR-AC

Yaoundé

Tél.: 23-14-61

Fax: 23-31-85

**49. Mr. MALIKO Sylvain**

Expert, CEA/CDSR-AC

Yaoundé

Tél.: 23-14-61 / Fax: 23-31-85

50. **Mr. ELA ELA Amos**  
Expert, CEA/CDSR-AC  
Yaoundé  
Tél.: 23-14-61  
Fax: 23-31-85
51. **Mr. WERE Paul**  
Expert, Division de la Coopération et de l'Intégration  
Régionales (RCID)/CEA  
Addis Abeba, Ethiopie  
Tel.: (251-1) 517200  
Fax: (251-1) 513038
52. **Mr. TCHIBOZO Antoine**  
Expert, RCID/CEA  
Addis Abeba, Ethiopie  
Tel.: (251-1) 517200  
Fax: (251-1) 513038
53. **Mr. DIARRA Demba**  
Expert, RCID/CEA  
Addis Abeba, Ethiopie  
Tel.: (251-1) 517200  
Fax: (251-1) 513038

